

**PROJET DE BREF RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF
Thessalonique, 20 septembre 2010**

Etaient présents : voir liste en annexe

Etaient excusés : Mme Levstik, M. Ribalta.

Président de séance : M. Kahoul (en début de réunion), M. Gonzalez Gil de Bernabé (en fin de réunion).

Le Président ouvre la troisième réunion du Comité exécutif du CCR et explique, qu'en raison d'une importante réunion le lendemain à Paris, il sera contraint de quitter la réunion à 16h00 et céder la présidence à M. Gil de Bernabé. L'ordre du jour est approuvé moyennant l'ajout d'un point concernant l'approbation du projet d'avis sur la question de la juridiction des eaux discuté le matin en groupe de travail. Le rapport de la deuxième réunion du CCR (8 juin 2010, Marbella) sera approuvé lors de la prochaine réunion le 1^{er} décembre 2010 car les traductions dudit rapport n'ont pu être envoyées aux participants au préalable.

Reprenant le projet d'avis sur la juridiction des eaux en Méditerranée, traduit en plusieurs langues mais non finalisé en grec, M. Buonfiglio demande l'approbation du Comité exécutif. La délégation grecque émet une réserve en attendant l'envoi de la version finalisée par écrit. Le projet d'avis sera envoyé à WWF qui n'a pu être présent à la réunion.

M. Buonfiglio présente ensuite la situation des procédures de recrutement du Secrétaire général qui vont bon train. En effet, comme convenu à Marbella, l'annonce de recrutement a été révisée, les critères allégés, elle a été envoyée à tous les organismes susceptibles de connaître des candidats intéressés, aux grandes organisations européennes, aux anciens candidats, etc. Quelques nouvelles candidatures sont parvenues au Secrétariat. Les délais de clôture pour la remise des candidatures sont fixés au 30 septembre. Le Secrétariat lancera les convocations pour les entrevues des candidats durant le mois d'octobre. Une décision finale devrait intervenir en novembre et le Secrétaire général devrait être disponible au 1^{er} janvier 2011. Entre-temps, comme convenu à Marbella, la secrétaire-assistante dont le CV avait été retenu a été recrutée. Il s'agit de Mme Erika Monati présente en réunion. Compte tenu du fait que Mme Monati n'a pu entrer en fonction directement en juin, le Secrétariat a fait appel à Mme Illuminati pour aider l'équipe en place. Les membres du Comité exécutif marquent leur accord sur cette initiative qui est favorable aux travaux du CCR ainsi qu'aux dépenses liées aux conseils de l'avocate Maître Bonnefoie dans l'affaire Greenpeace.

Concernant les organisations en attente d'affiliation, M. Buonfiglio confirme que les procédures décidées à Marbella ont été appliquées, un courrier a été envoyé à toutes les organisations candidates avec un



formulaire type en annexe. Un courrier a également été envoyé aux administrations nationales demandant confirmation sur la reconnaissance au niveau national des organisations candidates.

Les membres écoutent ensuite la présentation de la situation du paiement des cotisations 2010, qui n'est pas trop négative en ce sens que seul deux organisations sont encore redevables de leur cotisation. Il s'agit de la Federación Nacional de Cofradías qui a tenté à plusieurs reprises d'effectuer un transfert mais sans succès. La deuxième organisation est la Federación Mediterránea de Pesca Responsable. Pour celle-ci, des changements internes pourraient expliquer le retard de paiement. Mme Martinez profite de la présence d'une représentante du Ministère italien pour communiquer le délai de régularisation des contributions financières pour l'année 2009 compte tenu du fait que le CCR dispose d'une lettre d'engagement financier du Ministère pour cette année-là.

Par contre, pour l'année 2009, la situation est toujours assez obscure et si quelques organisations ont régularisé leur retard de paiement, beaucoup d'autres n'ont pas encore répondu au dernier appel et à la mise en demeure conformément aux règles adoptées à Marbella. Le délai pour la régularisation étant fixé au 30 septembre 2010, une liste finale des membres du CCR pourra être établie à ce moment-là. Les informations définitives seront donc communiquées lors du Comité exécutif du 1^{er} décembre.

Sous un point « divers » ajouté spontanément, Mme Béjar souhaite porter à la connaissance des membres du Comité exécutif son étonnement quant au fait que le Parlement européen aurait organisé début septembre une audition sur la petite pêche côtière et qu'aucun membre du CCR n'aurait été informé. A cet égard, M. Gil de Bernabé informe que la Commission « pêche » du Parlement européen a « improvisé une invitation tardive au CCR pour un point qui se trouvait à l'ordre du jour. Il s'agissait d'une invitation assez rapide et colloquiale qui a d'ailleurs suscité une opposition de certains parlementaires. Toutefois, comme le CCR avait adopté un avis sur la question d'un éventuel régime différencié pour la petite pêche côtière, M. Gil de Bernabé s'est rendu à la réunion et a pu simplement présenter rapidement ladite position lors de l'audition. Mme Viallon rappelle que lorsque la Commission envoie des demandes de désignation pour des séminaires, tous les membres du CCR doivent en être informés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie la Commission, les interprètes et les participants pour leur collaboration active aux travaux.

